



CODE SPORTIF SNOOKER DISTRICT OUEST

SAISON 2025/2026

CHAMPIONNAT DE LIGUE DISTRICT OUEST:

1 ORGANISATION:

1.1 LIEUX DES COMPETITIONS :

Les compétitions se dérouleront :

AU 147
Rue des Amidonniers
TOULOUSE

FACTORY SNOOKER CLUB
TARBES
7 rue andres beyrere 65000 tarbes

1.2 INSCRIPTIONS:

Les inscriptions s'effectueront sur le site cuescore.com (*inscription obligatoire sur le site après prise de licence*).

Les dates limite d'inscriptions aux rencontres sont fixées au dimanche soir (23h59) précédent le tournoi. (*CALENDRIER EN ANNEXE*).

Les participants devront s'acquitter d'un droit d'entrée de 5€ / tournoi, à verser au directeur de jeu à leur arrivée et qui sera entièrement reversé au club recevant la compétition.

Les convocations précisant les dates et lieux de la rencontre seront envoyées à l'ensemble des participants le Jeudi précédent le tournoi.

1.3 CODE VESTIMENTAIRE :

Conformément au TITRE VI du Code Sportif National paragraphe 6.1 :

- Polo à manches courtes ou longues, rentré dans le pantalon (les polos d'arbitres sont interdits aux joueurs).
- Pantalon de ville de couleur unie ; **jeans et survêtements interdits**
- Chaussettes mi-bas ou bas.
- Chaussures fermées de couleur unie.

1.4 DEROULEMENT DU TOURNOI :

Les tournois sont limités à 32 joueurs.

Les rencontres **se dérouleront le samedi et/ou le dimanche.**

1.5 FORMAT DE JEUX :

Le format de jeux sera adapté pour offrir la meilleure formule possible.

Pour le premier tournoi :

Le classement de la saison précédente déterminera le positionnement des joueurs (classement en annexe).

1.6 ATTRIBUTION DES POINTS CLASSEMENT DISTRICT EST :

Division Noire :

1 ^{er}	200 points
2 ^{eme}	180 points
3 ^{eme}	170 points
4 ^{eme}	160 points....

Le classement final sera établie sur les résultats des 6 tournois, en enlevant la plus mauvaise performance.

En cas d'égalité, seront pris en considération :

- Le nombre de victoire
- Le frame average
- Le meilleur break de la saison

REGLEMENT DISCIPLINAIRE FFBillard(*extrait*)

TITRE IV : FAUTES ET SANCTIONS DANS LE DOMAINE SPORTIF

Les sanctions disciplinaires ci-dessous, à considérer comme maximales, peuvent être allégées lorsque la commission retient des circonstances atténuantes en faveur de la personne accusée.

La récidive, quel que soit le temps écoulé entre les deux affaires, est considérée comme disposition aggravante.

Article 4.1 - Comportement antisportif dans une compétition

- Gêne d'un compétiteur, perturbation de l'épreuve : avertissement de l'arbitre et/ou du directeur de jeu signalé sur les documents sportifs, le rapport d'arbitrage ou la feuille de résultats.
- Poursuite de la perturbation de l'épreuve par un joueur ayant déjà reçu un avertissement : la décision de disqualification appartient au directeur de jeu. Elle est accompagnée de la saisine de l'organe disciplinaire

compétent.

- Un joueur ou une équipe quitte une épreuve en cours sans autorisation du directeur de jeu : suspension ferme de trois ans.

Article 4.2 - Comportement irrespectueux

- Envers un adversaire, un arbitre, le directeur de jeu ou toute personne présente à l'épreuve (insultes, menaces, voies de fait) et envers toute personne dans le cadre des activités du sport billard et uniquement dans l'enceinte sportive : suspension de trois ans.
- En cas de dommages corporels médicalement constatés : radiation.

Article 4.3 - Forfait à une compétition prévue au calendrier

Forfait reconnu sans motif valable : suspension d'un an pour le joueur ou pour l'équipe.

Article 4.4 - Non-présentation de documents d'identité

En cas d'absence de licence, de pièce d'identité et de non-régularisation sous 48 heures : suspension d'un an.

Article 4.5 - Tenue sportive non réglementaire

- Tenue des joueurs : application du code sportif par le directeur de jeu ou le délégué.
- Tenue des arbitres : le directeur des arbitres peut, dans certaines conditions, déroger avec discernement à certaines règles.

Article 4.6 - Connivence établie

- Connivence entre joueurs : les résultats sont annulés. Suspension 1 an.
- Connivence entre joueur et arbitre et/ou le directeur de jeu : suspension de deux ans des protagonistes.

Article 4.7 - Confusion des genres

Un directeur de jeu et/ou un délégué officiel est également joueur : suspension de trois ans.

Article 4.8 - Falsification de résultats

Sur une feuille de match ou sur les sites de saisie ou sur un support informatique : suspension de six ans.

Ce code sportif s'applique à la ligue OCCITANIE district OUEST, l'ensemble des règles non inscrites ici peuvent être consulté dans le code sportif national disponible sur le site de la fédération.

ANNEXES

Classement district OUEST 2024/2025

1	 Bernard BALLESTRA	1000	7	1	140	-	-	1	200	1	200	1	200	1	200
2	 Christophe RIVES LANGE	920	6	-	-	2	190	-	-	3	180	3	180	2	190
3	 Philippe BONNET	870	7	-	-	4	170	3	180	3	180	3	180	4	0
4	 philippe BROTO	860	6	-	-	5	160	5	160	5	160	2	190	-	-
5	 Pierre LEGRAND	820	5	-	-	5	160	3	180	5	160	5	160	-	-
6	 PHILIPPE DOS REIS	760	5	5	100	-	-	5	160	5	160	5	160	3	180
7	 Prabu JAGADEESAN	500	3	-	-	-	-	5	160	-	-	5	160	-	-
8	 Clement HELART	480	4	2	130	-	-	2	190	5	160	WD	0	-	-
9	 Richard BERZOSA	410	3	4	110	-	-	-	-	9	140	5	160	-	-
10	 Fabian MONNIN	390	2	-	-	1	200	-	-	2	190	-	-	-	-
11	 Jad RACHID	260	3	3	120	-	-	WD	0	9	140	-	-	-	-
12	 Théo BERZOSA	240	3	5	100	-	-	WD	0	-	-	9	140	-	-
13	 Guillaume TURCHETTI	180	1	-	-	3	180	-	-	-	-	-	-	-	-

Calendrier national 2024/2025

Feuille1

[illegible]

